

Vermelles: une mutuelle communale à disposition de tous les habitants

Publié le 02/07/2016 La Voix du Nord

Après Noyelles-sous-Lens, Vermelles a, elle aussi, mis en place une mutuelle communale pour ses habitants. Le but : éviter une médecine à deux vitesses et permettre à tous un accès à une mutuelle.



Le maire a pu expliquer

Lors d'une réunion publique, ce 28 juin, les questions/ réponses ont permis à chacun de mieux appréhender cette couverture sociale ouverte à tous.

En mai, une enquête publique avait été menée sur la commune portant sur un éventuel partenariat avec un organisme permettant la mise en place d'une mutuelle communale. L'habitant avait alors la possibilité de répondre à un questionnaire orienté sur la couverture santé et avait la possibilité d'exprimer son souhait sur une probable adhésion.

« C'est au cours d'une discussion avec un riverain de la rue de Montpellier que fut évoquée la mise en place d'un tel service », explique le maire, Alain De Carrion. « Puis, de fil en aiguille, l'idée a germé et une enquête publique a été menée sur la commune. »

Au total, 114 familles ont répondu au questionnaire et il s'est avéré que 10 d'entre elles n'avaient aucune complémentaire santé. Au total, l'enquête a mobilisé 220 personnes répondant positivement à cette proposition.

« Améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé m'a incité à aller jusqu'au bout de cette démarche. Palier aux inégalités sociales, permettre de revenir à une couverture de soins à coût réduit étaient les objectifs principaux recherchés », ajoute Alain De Carrion.

C'est Hervé Houriez de l'association ACTIOM qui a présenté au public présent lors de cette réunion les principes et modalités d'une adhésion à une des mutuelles proposées – sept en tout. Beaucoup de questions furent posées lors de cette présentation, soit sur les prix soit sur des modalités techniques.

Des permanences pour conseiller les habitants

Deux permanences auront lieu en juillet, les 6 et 13, pour quelques conseils et pour guider vers l'organisme le plus adapté aux vues des situations socioprofessionnelles des futurs adhérents.

En conclusion de réunion, c'est avec la commune, en lien avec le CCAS, qu'une convention de partenariat a été signée avec l'association bordelaise ACTIOM pour la mise en place de ce nouveau service.